

## Arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant la liste des grades qui donnent accès aux bacheliers de spécialisation

A.Gt 24-09-2020

M.B. 02-10-2020

**Modification :**

A.Gt 25-08-2022 - M.B. 28-10-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 107, alinéa 2, 1° ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 19 juillet 2019 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 23 avril 2020 ;

Vu le « test genre » du 8 avril 2020 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu les propositions du Conseil d'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 25 juin 2019 et du 26 mai 2020 ;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire du 8 mai 2020, organisée conformément à l'article 33, 2°, du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur ;

Vu le protocole de négociation avec le comité de négociation des organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres PMS subventionnés du décret du 20 juillet 2006 relatif à la concertation des organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des Centres PMS subventionnés, conclu en date du 8 mai 2020 ;

Vu le protocole de négociation syndicale au sein du Comité de négociation de secteur IX, du Comité des services publics provinciaux et locaux - section II et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'Enseignement libre subventionné selon les procédures de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités et du décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française, conclu en date du 11 mai 2020 ;

Vu l'avis n° 67.683/2 du Conseil d'Etat, donné le 12 juillet 2020, en application de l'article 84, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de la Promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'annexe au présent arrêté détermine la liste des grades qui donnent accès aux bacheliers de spécialisation en vertu de l'article 107, alinéa 2, 1°, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

---

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets à partir de l'année académique 2019-2020.

**Article 3.** - Le Ministre ayant l'enseignement supérieur et l'enseignement de la promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 24 septembre 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

*Remplacée par A.Gt 25-08-2022*

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
1	5	Bachelier de spécialisation en gestion et préservation de l'information	Tout bachelier et tout master
2	6	Bachelier de spécialisation en gestion du social	Bachelier du secteur 1 (sciences humaines et sociales)
3	6	Bachelier de spécialisation en médiation	Tout bachelier et tout master
4	6	Bachelier de spécialisation en sciences et techniques du jeu	Tout bachelier et tout master
5	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 1 (philosophie)
6	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
7	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 11 (sciences médicales)
8	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 14 (sciences biomédicales et pharmaceutiques)
9	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 15 (sciences de la santé publique)
10	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 16 (sciences de la motricité)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
11	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 2 (théologie)
12	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 3 (langues, lettres et traductologie)
13	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 4 (histoire, histoire de l'art et archéologie)
14	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 6 (sciences politiques et sociales)
15	6	Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale	Tout bachelier du domaine 8 (criminologie)
16	6	Bachelier de spécialisation : médiateur	Tout bachelier et tout master
17	9	Bachelier de spécialisation en administration des maisons de repos	Tout bachelier de type court du secteur 1 (sciences humaines et sociales)
18	9	Bachelier de spécialisation en administration des maisons de repos	Tout bachelier de type court du secteur 2 (santé)
19	9	Bachelier de spécialisation en administration des maisons de repos	Tout bachelier de type court du secteur 3 (sciences et techniques)
20	9	Bachelier de spécialisation en administration des maisons de repos	Tout master du secteur 1 (sciences humaines et sociales)
21	9	Bachelier de spécialisation en administration des maisons de repos	Tout master du secteur 2 (santé)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
22	9	Bachelier de spécialisation en administration des maisons de repos	Tout master du secteur 3 (sciences et techniques)
23	9	Bachelier de spécialisation en management de la distribution	Tout bachelier de type court du domaine 19 (sciences de l'ingénieur et technologie)
24	9	Bachelier de spécialisation en management de la distribution	Tout bachelier de type court du domaine 7 (sciences juridiques)
25	9	Bachelier de spécialisation en management de la distribution	Tout bachelier de type court du domaine 9 (sciences économiques et de gestion)
26	9	Bachelier de spécialisation en management de la distribution	Tout master du domaine 19 (sciences de l'ingénieur et technologie)
27	9	Bachelier de spécialisation en management de la distribution	Tout master du domaine 7 (sciences juridiques)
28	9	Bachelier de spécialisation en management de la distribution	Tout master du domaine 9 (sciences économiques et de gestion)
29	9	Bachelier de spécialisation en management hôtelier	Tout bachelier de type court du domaine 7 (sciences juridiques)
30	9	Bachelier de spécialisation en management hôtelier	Tout bachelier de type court du domaine 9 (sciences économiques et de gestion)
31	9	Bachelier de spécialisation en management hôtelier	Tout master du domaine 7 (sciences juridiques)
32	9	Bachelier de spécialisation en management hôtelier	Tout master du domaine 9 (sciences économiques et de gestion)
33	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Bachelier en communication

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
34	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en ingénierie et action sociales
35	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits
36	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en transitions et innovations sociales
37	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en gestion des ressources humaines
38	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences politiques, orientation générale (120)
39	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences politiques, orientation relations internationales
40	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sociologie et anthropologie
41	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sociologie
42	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences du travail (120)
43	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Bachelier en droit

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
44	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en droit
45	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Bachelier : conseiller en développement durable
46	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Bachelier en sciences administratives et gestion publique
47	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en gestion de l'entreprise
48	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en gestion publique
49	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en gestion des services généraux
50	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences administratives
51	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences économiques, orientation générale (120)
52	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences de gestion
53	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en gestion culturelle

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
54	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences de l'éducation
55	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en logopédie
56	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences psychologiques
57	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences de la famille et de la sexualité
58	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
59	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences de la santé publique
60	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en kinésithérapie
61	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences de la motricité, orientation générale (120)
62	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique (120)
63	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en kinésithérapie et réadaptation

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
64	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences et gestion de l'environnement (120)
65	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences et gestion du tourisme (120)
66	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences politiques, orientation générale (60)
67	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences du travail (60)
68	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences économiques, orientation générale (60)
69	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences de gestion (60)
70	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences de la motricité, orientation générale (60)
71	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique (60)
72	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences et gestion de l'environnement (60)
73	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences et gestion du tourisme (60)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
74	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Master en sciences du travail (120)
75	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement
76	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Tout bachelier de type court du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
77	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Tout bachelier de type court du domaine 16 (sciences de la motricité)
78	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Tout bachelier de type court du domaine 18 (sciences agronomiques et ingénierie biologique)
79	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Tout bachelier de type court du domaine 6 (sciences politiques et sociales)
80	9	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non marchand	Tout master du domaine 5 (information et communication)
81	9	Bachelier de spécialisation en expertise comptable et fiscale	Bachelier en droit
82	9	Bachelier de spécialisation en expertise comptable et fiscale	Bachelier en comptabilité
83	9	Bachelier de spécialisation en gestion d'entreprises d'économie sociale	Bachelier : assistant en psychologie

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
84	9	Bachelier de spécialisation en gestion d'entreprises d'economie sociale	Bachelier : éducateur spécialisé en activités socio-sportives
85	9	Bachelier de spécialisation en gestion d'entreprises d'economie sociale	Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif
86	9	Bachelier de spécialisation en gestion d'entreprises d'economie sociale	Bachelier en ergothérapie
87	9	Bachelier de spécialisation en gestion d'entreprises d'economie sociale	Bachelier : conseiller conjugal et familial
88	9	Bachelier de spécialisation en gestion d'entreprises d'economie sociale	Tout bachelier de type court du domaine 18 (sciences agronomiques et ingénierie biologique)
89	9	Bachelier de spécialisation en gestion d'entreprises d'economie sociale	Tout bachelier de type court du domaine 19 (sciences de l'ingénieur et technologie)
90	9	Bachelier de spécialisation en gestion d'entreprises d'economie sociale	Tout bachelier de type court du domaine 9 (sciences économiques et de gestion)
91	9	Bachelier de spécialisation en sciences fiscales	Bachelier en comptabilité
92	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en gestion des ressources humaines
93	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en gestion des ressources humaines
94	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences politiques, orientation générale (120)
95	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences politiques, orientation relations internationales

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
96	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en administration publique
97	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences du travail (120)
98	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en droit
99	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences commerciales (60)
100	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en gestion de l'entreprise
101	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en gestion publique
102	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences administratives (60)
103	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur commercial
104	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en ingénieur de gestion
105	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences économiques, orientation générale (120)
106	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de gestion (120)
107	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier : technologue de laboratoire médical
108	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences biomédicales (120)
109	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en informatique de gestion
110	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en automatisation
111	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
112	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en domotique
113	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunications
114	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en informatique et systèmes, orientation sécurité des systèmes
115	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique
116	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences informatiques (120)
117	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies
118	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en agronomie, orientation agronomie des régions chaudes
119	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en agronomie, orientation environnement
120	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en agronomie, orientation forêt et nature
121	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion agricoles
122	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion horticoles
123	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en agronomie, orientation technologie animalière
124	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, orientation agronomie
125	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, orientation bio-industries
126	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, orientation environnement
127	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : bioingénieur en chimie et bioindustries

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
128	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement
129	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels
130	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : bioingénieur en sciences agronomiques
131	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid
132	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance
133	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en électromécanique, orientation mécanique
134	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée
135	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en électronique, orientation électronique médicale
136	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation aérotechnique
137	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation automatisation
138	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation biochimie
139	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie
140	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction
141	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électricité
142	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique
143	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
144	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation génies physique et nucléaire
145	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation génie énergétique durable
146	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre
147	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation industrie
148	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique
149	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation mécanique
150	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil biomédical
151	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil des constructions
152	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil des mines et géologue
153	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil électricien
154	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil électromécanicien
155	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil en aérospatiale
156	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux
157	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil en informatique
158	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil en informatique et gestion
159	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
160	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil en science des données
161	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil mécanicien
162	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil physicien
163	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master : ingénieur civil architecte
164	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences politiques, orientation générale (60)
165	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences du travail (60)
166	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences économiques, orientation générale (60)
167	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences de gestion (60)
168	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences biomédicales (60)
169	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences informatiques (60)
170	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Master en sciences du travail (120)
171	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Bachelier en informatique et systèmes, orientation robotique
172	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Tout bachelier de type court du domaine 5 (information et communication)
173	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Tout bachelier de type court du domaine 7 (sciences juridiques)
174	9	Bachelier de spécialisation en business data analysis	Tout bachelier de type court du domaine 9 (sciences économiques et de gestion)
175	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en comptabilité

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
176	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier : conseiller en développement durable
177	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en coopération internationale
178	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en e-business
179	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en management de la logistique
180	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en management du tourisme et des loisirs
181	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en marketing
182	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en relations publiques
183	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en sciences administratives et gestion publique
184	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en sciences commerciales
185	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en gestion de l'entreprise

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
186	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en gestion de l'entreprise
187	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en gestion publique
188	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en gestion publique
189	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master : ingénieur commercial
190	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master : ingénieur commercial
191	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master : ingénieur de gestion
192	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en sciences économiques, orientation générale (120)
193	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en sciences économiques, orientation économétrie
194	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en sciences de gestion (120)
195	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en gestion culturelle

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
196	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en informatique de gestion
197	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en sciences économiques, orientation générale (60)
198	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en sciences de gestion (60)
199	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en gestion hôtelière, orientation management
200	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en sales management
201	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Master en facility management (en alternance)
202	9	Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	Bachelier en international business
203	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Bachelier : assistant social
204	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Bachelier : éducateur spécialisé en activités socio-sportives
205	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
206	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Bachelier : instituteur préscolaire
207	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Bachelier : instituteur primaire
208	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Bachelier en psychomotricité
209	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Bachelier : conseiller conjugal et familial
210	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Tout bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur
211	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Tout bachelier accompagné d'un cap
212	10	Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	Tout master accompagné d'un cap
213	10	Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	Bachelier : assistant social
214	10	Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	Bachelier : assistant en psychologie
215	10	Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	Bachelier : éducateur spécialisé en activités socio-sportives

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
216	10	Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif
217	10	Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	Bachelier en orthoptie
218	10	Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	Bachelier de spécialisation en santé communautaire
219	10	Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	Bachelier en ergothérapie
220	10	Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	Bachelier : conseiller conjugal et familial
221	10	Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	Bachelier : hygiéniste bucco-dentaire
222	10	Bachelier de spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement	Tous les bacheliers du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
223	10	Bachelier de spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement	Tous les bacheliers du domaine 10bis (sciences de l'éducation)
224	10	Bachelier de spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement	Tous les masters du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
225	10	Bachelier de spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement	Tous les masters du domaine 10bis (sciences de l'éducation)
226	10	Bachelier de spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement	Tout bachelier accompagné d'un cap
227	10	Bachelier de spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement	Tout master accompagné d'un cap
228	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Bachelier : assistant social
229	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Bachelier : assistant en psychologie
230	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Bachelier : éducateur spécialisé en activités socio-sportives
231	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif
232	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Bachelier : instituteur préscolaire
233	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Bachelier : instituteur primaire
234	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Bachelier en logopédie
235	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Master en sciences de l'éducation
236	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Master en logopédie

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
237	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Master en sciences psychologiques
238	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Master en sciences de la famille et de la sexualité
239	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Bachelier en ergothérapie
240	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Bachelier en psychomotricité
241	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Tout bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur
242	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Tous les aess
243	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Tout bachelier accompagné d'un cap
244	10	Bachelier de spécialisation en orthopédagogie	Tout master accompagné d'un cap
245	10	Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement	Bachelier en coaching sportif
246	10	Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement	Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique (120)
247	10	Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement	Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique (60)
248	10	Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement	Tous les bacheliers du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
249	10	Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement	Tous les bacheliers du domaine 10bis (sciences de l'éducation)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
250	10	Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement	Tous les bacheliers du domaine 16 (sciences de la motricité)
251	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les aess du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
252	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les aess du domaine 10bis (sciences de l'éducation)
253	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les aess du domaine 11 (sciences médicales)
254	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les aess du domaine 14 (sciences biomédicales et pharmaceutiques)
255	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les aess du domaine 15 (sciences de la santé publique)
256	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les aess du domaine 16 (sciences de la motricité)
257	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les aess du domaine 6 (sciences politiques et sociales)
258	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les bacheliers du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
259	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les bacheliers du domaine 10bis (sciences de l'éducation)
260	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les bacheliers du domaine 11 (sciences médicales)
261	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les bacheliers du domaine 14 (sciences biomédicales et pharmaceutiques)
262	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les bacheliers du domaine 15 (sciences de la santé publique)
263	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les bacheliers du domaine 16 (sciences de la motricité)
264	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tous les bacheliers du domaine 6 (sciences politiques et sociales)
265	10	Bachelier de spécialisation en psychomotricité	Tout bachelier accompagné d'un cap

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
266	10	Bachelier de spécialisation en éducation et rééducation des déficients sensoriels	Bachelier en logopédie
267	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Master en sciences de l'éducation
268	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Master en logopédie
269	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Master en sciences psychologiques
270	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Master en sciences de la famille et de la sexualité
271	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Bachelier en diététique
272	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Bachelier en ergothérapie
273	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Bachelier en psychomotricité
274	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Tout bachelier du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
275	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Tout bachelier du domaine 15 (sciences de la santé publique)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
276	10	Bachelier de spécialisation : intervenant en thérapie familiale et systémique	Tout bachelier du domaine 6 (sciences politiques et sociales)
277	10	Bachelier de spécialisation en intervention systémique et travail social	Master en stratégie de la communication et culture numérique
278	10	Bachelier de spécialisation en intervention systémique et travail social	Master en sciences de l'éducation
279	10	Bachelier de spécialisation en intervention systémique et travail social	Master en logopédie
280	10	Bachelier de spécialisation en intervention systémique et travail social	Master en sciences psychologiques
281	10	Bachelier de spécialisation en intervention systémique et travail social	Master en sciences de la famille et de la sexualité
282	10	Bachelier de spécialisation en intervention systémique et travail social	Bachelier en diététique
283	10	Bachelier de spécialisation en intervention systémique et travail social	Bachelier en ergothérapie
284	10	Bachelier de spécialisation en intervention systémique et travail social	Bachelier en psychomotricité
285	10	Bachelier de spécialisation en intervention systémique et travail social	Tout bachelier du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
286	10	Bachelier de spécialisation en intervention systemique et travail social	Tout bachelier du domaine 15 (sciences de la santé publique)
287	10	Bachelier de spécialisation en intervention systemique et travail social	Tout bachelier du domaine 6 (sciences politiques et sociales)
288	14	Bachelier de spécialisation en biotechnologies médicales et pharmaceutiques	Bachelier : technologue de laboratoire médical
289	14	Bachelier de spécialisation en diététique sportive	Bachelier en diététique
290	15	Bachelier de spécialisation en anesthésie	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
291	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (120)
292	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère
293	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation arabes (120)
294	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation générale (120)
295	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (120)
296	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation orientales (120)
297	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation slaves (120)
298	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques (120)
299	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres anciennes, orientation orientales (120)
300	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres anciennes et modernes (120)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
301	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres anciennes et modernes (120)
302	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en communication appliquée spécialisée – animation socioculturelle et éducation permanente
303	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en communication appliquée spécialisée – éducation aux médias
304	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en journalisme
305	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Bachelier : assistant social
306	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en ingénierie et action sociale
307	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en politique économique et sociale
308	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en sociologie et anthropologie
309	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en sociologie
310	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en anthropologie
311	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Bachelier en orthoptie
312	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
313	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Bachelier : sage-femme
314	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en sciences de la santé publique
315	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la cinématographie

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
316	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la photographie
317	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition
318	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques
319	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Bachelier en textile, orientation techniques de mode
320	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en architecture
321	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (60)
322	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation arabes (60)
323	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation générale (60)
324	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (60)
325	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation orientales (60)
326	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres modernes, orientation slaves (60)
327	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques (60)
328	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres anciennes, orientation orientales (60)
329	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres anciennes et modernes (60)
330	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Master en langues et lettres anciennes et modernes (60)
331	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 1 (philosophie)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
332	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 2 (théologie)
333	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 1 (philosophie)
334	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 2 (théologie)
335	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
336	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 11 (sciences médicales)
337	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 14 (sciences biomédicales et pharmaceutiques)
338	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 16 (sciences de la motricité)
339	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 21 (art et sciences de l'art)
340	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 22 (arts plastiques, visuels et de l'espace)
341	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 23 (musique)
342	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 24 (théâtre et arts de la parole)
343	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 25 (arts du spectacle et technique de diffusion et de communication)
344	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 26 (danse)
345	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout bachelier de type court du domaine 5 (criminologie)
346	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
347	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 11 (sciences médicales)
348	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 14 (sciences biomédicales et pharmaceutiques)
349	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 16 (sciences de la motricité)
350	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 21 (art et sciences de l'art)
351	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 22 (arts plastiques, visuels et de l'espace)
352	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 23 (musique)
353	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 24 (théâtre et arts de la parole)
354	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 25 (arts du spectacle et technique de diffusion et de communication)
355	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 26 (danse)
356	15	Bachelier de spécialisation en art thérapie	Tout master du domaine 5 (criminologie)
357	15	Bachelier de spécialisation en imagerie médicale et radiothérapie	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
358	15	Bachelier de spécialisation en imagerie médicale diagnostique et interventionnelle	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
359	15	Bachelier de spécialisation en oncologie	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
360	15	Bachelier de spécialisation en pédiatrie et néonatalogie	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
361	15	Bachelier de spécialisation en soins péri-opératoires	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
362	15	Bachelier de spécialisation en santé communautaire	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
363	15	Bachelier de spécialisation en santé mentale et psychiatrie	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
364	15	Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
365	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier : assistant social
366	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier : assistant en psychologie
367	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier : éducateur spécialisé en activités socio-sportives
368	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif
369	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier en logopédie
370	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier en orthoptie
371	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Master en logopédie

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
372	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Master en sciences psychologiques
373	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier en diététique
374	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier en audiologie
375	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier en bandagisterie - orthésologie - prothésologie
376	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
377	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier en ergothérapie
378	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier en podologie-podothérapie
379	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier en psychomotricité
380	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Master en kinésithérapie
381	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Master en kinésithérapie et réadaptation

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
382	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier : conseiller conjugal et familial
383	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie	Bachelier : hygiéniste bucco-dentaire
384	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en radiothérapie	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
385	15	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en radiothérapie	Bachelier : technologue en imagerie médicale
386	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier : assistant en psychologie
387	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier en logopédie
388	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier en orthoptie
389	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en logopédie
390	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences dentaires
391	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier en diététique
392	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier : technologue de laboratoire médical
393	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences biomédicales (120)
394	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences pharmaceutiques
395	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier en audiologie

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
396	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier en bandagisterie - orthésologie - prothésologie
397	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier en soins infirmiers
398	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
399	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier : sage-femme
400	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier : technologue en imagerie médicale
401	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences de la santé publique
402	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier en ergothérapie
403	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier en podologie-podothérapie
404	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en kinésithérapie
405	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences de la motricité, orientation générale (120)
406	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique (120)
407	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en kinésithérapie et réadaptation
408	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences biologiques
409	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master : ingénieur civil biomédical
410	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences biomédicales (60)
411	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences de la motricité, orientation générale (60)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
412	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique (60)
413	15	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Bachelier : hygiéniste bucco-dentaire
414	15	Bachelier de spécialisation en psychopathologie	Master en sciences de l'éducation
415	15	Bachelier de spécialisation en psychopathologie	Master en sciences psychologiques
416	15	Bachelier de spécialisation en psychopathologie	Bachelier en diététique
417	15	Bachelier de spécialisation en psychopathologie	Master à finalité didactique
418	15	Bachelier de spécialisation en psychopathologie	Tout bachelier du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
419	15	Bachelier de spécialisation en psychopathologie	Tout bachelier du domaine 15 (sciences de la santé publique)
420	15	Bachelier de spécialisation en psychopathologie	Tout bachelier du domaine 16 (sciences de la motricité)
421	15	Bachelier de spécialisation en psychopathologie	Tout bachelier du domaine 6 (sciences politiques et sociales)
422	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Master en logopédie
423	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Master en sciences psychologiques
424	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Bachelier en diététique
425	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Master en kinésithérapie
426	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Master en kinésithérapie et réadaptation
427	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Tout bachelier du domaine 10 (sciences psychologiques et de l'éducation)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
428	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Tout bachelier du domaine 15 (sciences de la santé publique)
429	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Tout bachelier du domaine 16 (sciences de la motricité)
430	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Tout bachelier du domaine 6 (sciences politiques et sociales)
431	15	Bachelier de spécialisation en gérontologie	Tout bachelier du domaine 9 (sciences économiques et de gestion)
432	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Bachelier en informatique de gestion
433	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle
434	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunications
435	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Bachelier en informatique et systèmes, orientation sécurité des systèmes
436	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique
437	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Master en sciences informatiques (120)
438	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Master en architecture des systèmes informatiques
439	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Bachelier en biotechnique, option bioinformatique

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
440	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Master : ingénieur industriel, orientation informatique
441	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Master : ingénieur civil en informatique
442	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Master en sciences informatiques (60)
443	17	Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	Bachelier en informatique et systèmes, orientation robotique
444	17	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Bachelier en informatique et systèmes, orientation robotique
445	18	Bachelier de spécialisation en agriculture biologique	Tout bachelier et tout master du domaine 18
446	18	Bachelier de spécialisation : conseiller en environnement	Tout bachelier et tout master
447	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies
448	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Bachelier en agronomie, orientation agronomie des régions chaudes
449	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Bachelier en agronomie, orientation environnement
450	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Bachelier en agronomie, orientation forêt et nature
451	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion agricoles
452	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion horticoles

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
453	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Bachelier en agronomie, orientation technologie animale
454	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, orientation agronomie
455	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, orientation bio-industries
456	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, orientation environnement
457	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Master en agro écologie
458	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Master bioingénieur : sciences et technologies de l'environnement
459	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Master bioingénieur : gestion des forêts et des espaces naturels
460	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Master bioingénieur : sciences agronomiques
461	18	Bachelier de spécialisation en agro écologie	Master en sciences agronomiques et industries du vivant
462	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Bachelier en écriture multimédia
463	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Bachelier en informatique de gestion
464	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle
465	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Bachelier en informatique et systèmes, orientation réseau et télécommunication

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
466	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique
467	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Master en sciences informatiques (120)
468	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques
469	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique
470	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique
471	19	Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo	Master en sciences informatiques (60)
472	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (120)
473	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en sociologie et anthropologie (60)
474	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en sociologie (120)
475	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en anthropologie (120)
476	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la photographie
477	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition
478	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
479	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en textile, orientation techniques de mode
480	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en architecture (120)
481	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master: ingénieur civil architecte (120)
482	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts graphiques
483	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts du tissu
484	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en publicité
485	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier: styliste-modéliste
486	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : arts numériques
487	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée
488	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs
489	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : dessin et technologie en architecture
490	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : graphisme
491	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : illustration
492	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : images plurielles imprimées
493	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : peinture
494	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : photographie

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
495	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité
496	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : sculpture
497	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : stylisme d'objets ou esthétique industrielle
498	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : stylisme de mode
499	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : architecture d'intérieur (120)
500	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : art dans l'espace public (120)
501	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : arts numériques (120)
502	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée (120)
503	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée - éditions (120)
504	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : céramique (120)
505	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : communication visuelle et graphique (120)
506	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : communication visuelle (120)
507	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : conservation et restauration des oeuvres d'art (120)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
508	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design du livre et du papier (120)
509	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design industriel (120)
510	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design textile (120)
511	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design urbain (120)
512	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : dessin (120)
513	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : espace urbain (120)
514	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : graphisme (120)
515	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : gravure (120)
516	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : gravure et image imprimée (120)
517	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : illustration (120)
518	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : images dans le milieu (120)
519	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : installation, performance (120)
520	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : lithographie (120)
521	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : peinture (120)
522	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : photographie (120)
523	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité (120)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
524	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : sculpture (120)
525	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : sérigraphie (120)
526	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : stylisme et création de mode (120)
527	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : tapisserie - arts textiles (120)
528	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : typographie (120)
529	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : scénographie (120)
530	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : vidéographie (120)
531	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : accessoires (120)
532	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : art en réseau (120)
533	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : espaces audio-vidéo (120)
534	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : industries de création (120)
535	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : politique et expérimentation graphiques (120)
536	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : pratiques éditoriales (120)
537	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : pratiques de l'art - outils critiques (120)
538	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : pratiques de l'exposition (120)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
539	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : pratiques et théories de l'art (120)
540	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : récits et expérimentation (120)
541	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : scénographie de produits (120)
542	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication: théâtre et techniques de communication, spécialité scénographie, décors et costumes (120)
543	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication: théâtre et techniques de communication, spécialité scénographie, décors et costumes (120)
544	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts du spectacle (120)
545	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts du spectacle (120)
546	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en production de projets artistiques (120)
547	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en production de projets artistiques (120)
548	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (60)
549	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : architecture d'intérieur (60)
550	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : art dans l'espace public (60)
551	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : arts numériques (60)
552	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée (60)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
553	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : communication visuelle et graphique (60)
554	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : communication visuelle (60)
555	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : conservation et restauration des oeuvres d'art (60)
556	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design industriel (60)
557	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design textile (60)
558	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design urbain (60)
559	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : dessin (60)
560	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : espace urbain (60)
561	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : gravure (60)
562	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : illustration (60)
563	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : lithographie (60)
564	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : peinture (60)
565	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : photographie (60)
566	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité (60)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
567	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : sculpture (60)
568	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : sérigraphie (60)
569	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : tapisserie - arts textiles (60)
570	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : scénographie (60)
571	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : vidéographie (60)
572	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication: théâtre et techniques de communication, spécialité scénographie, décors et costumes (60)
573	22	Bachelier de spécialisation en accessoires de mode	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication: théâtre et techniques de communication, spécialité scénographie, décors et costumes (60)
574	22	Bachelier de spécialisation en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité - conception - rédaction	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : images plurielles imprimées
575	22	Bachelier de spécialisation en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité - conception - rédaction	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
576	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en orthoptie
577	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en audiologie
578	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en bandagisterie - orthésilogie - prothésilogie
579	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en soins infirmiers
580	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
581	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier : sage-femme
582	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier : technologue en imagerie médicale
583	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de la santé publique
584	15161719	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en ergothérapie

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
585	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en podologie-podothérapie
586	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en psychomotricité
587	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en kinésithérapie
588	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de la motricité, orientation générale (120)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
589	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique (120)
590	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en kinésithérapie et réadaptation
591	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en informatique de gestion
592	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
593	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunications
594	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en informatique et systèmes, orientation sécurité des systèmes
595	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique
596	15161719	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en gestion globale du numérique

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
597	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire
598	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en biologie des organismes et écologie
599	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en bioinformatique et modélisation
600	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences chimiques (120 ECTS)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
601	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en science des données, orientation statistique
602	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en science des données, orientation statistique
603	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en science des données, orientation technologies de l'information
604	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences géologiques (120)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
605	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences géographiques, orientation climatologie
606	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences géographiques, orientation générale (120)
607	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en océanographie
608	15161719	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences et gestion de l'environnement (120)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
609	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences et gestion du tourisme (120)
610	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences informatiques (120)
611	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en architecture des systèmes informatiques
612	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences mathématiques (120)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
613	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en statistique, orientation générale
614	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en statistique, orientation biostatistiques
615	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences actuarielles
616	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences physiques (120)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
617	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences biologiques
618	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en aérotechnique, orientation construction aéronautique
619	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en aérotechnique, orientation techniques d'entretien
620	15161719	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en automobile

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
621	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en biotechnique
622	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en chimie, orientation biochimie
623	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en chimie, orientation biotechnologie
624	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
625	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en chimie, orientation environnement
626	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en construction
627	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid
628	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
629	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en électromécanique, orientation mécanique
630	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée
631	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en électronique, orientation électronique médicale
632	15161719	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en énergies alternatives et renouvelables

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
633	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en mécatronique et robotique
634	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la cinématographie
635	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la photographie
636	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
637	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques
638	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en techniques et services
639	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en textile, orientation techniques de mode
640	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en génie analytique, orientation biochimie (en alternance)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
641	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en gestion de chantier spécialisé en construction durable (en alternance)
642	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en gestion de la maintenance électromécanique (en alternance)
643	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation aérotechnique
644	15161719	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation automatisation

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
645	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation biochimie
646	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie
647	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction
648	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électricité

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
649	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique
650	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique
651	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation génie énergétique durable
652	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
653	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation industrie
654	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique
655	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation mécanique
656	15161719	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil biomédical

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
657	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil des constructions
658	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil des mines et géologue
659	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil électricien
660	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil électromécanicien

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
661	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil en aérospatiale
662	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux
663	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil en informatique
664	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil en informatique et gestion

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
665	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées
666	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil en science des données
667	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil mécanicien
668	15161719	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master : ingénieur civil physicien

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
669	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de la motricité, orientation générale (60)
670	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique (60)
671	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences chimiques (60 ECTS)
672	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences géologiques (60)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
673	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences géographiques, orientation générale (60)
674	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences et gestion de l'environnement (60)
675	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences et gestion du tourisme (60)
676	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences informatiques (60)

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
677	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences mathématiques (60)
678	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences physiques (60)
679	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier : hygiéniste bucco-dentaire
680	15161719	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en informatique et systèmes, orientation robotique

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
681	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master in molecular microbiology
682	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences géographiques, orientation géomatique (120)
683	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences géographiques, orientation global change
684	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en aérotechnique, orientation pilotage d'aéronefs

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en PREMIÈRE LIGNE du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
685	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement
686	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation physiques nucléaire et médicale
687	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation ingénierie de la santé
688	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en automatisation

**Annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du ... pris en application de l'article 107, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études**

**LEGENDE**

Les titres de colonne repris en **PREMIÈRE LIGNE** du tableau précisent les informations suivantes:

**DOMAINE** : Domaine d'études du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**BACHELIER DE SPÉCIALISATION** : Intitulé du grade du bachelier de spécialisation pour lesquels les accès sont précisés ;

**ACCÈS AUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME** : Intitulé du grade ou regroupement de grades qui donnent l'accès au bachelier précité.

NUMÉRO DE LIGNE	DOMAINE(S)	INTITULÉ	INTITULÉ
689	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Bachelier en domotique
690	15 16 17 19	Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	Master en sciences infirmières

**Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la liste des grades qui donnent accès aux bacheliers de spécialisation**

Bruxelles, le 24 septembre 2020

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY